

TAXE COMMUNALE SUR LA COLLECTE DES IMMONDICES

1. Réductions sur la partie proportionnelle 2011 (déchets déposés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011)

A. Enfants de - 12 ans

Les ménages comptant dans leurs membres inscrits au registre de la population au **1^{er} janvier 2011** des enfants âgés de moins de 12 ans obtiennent, par enfant de moins de 12 ans, 20 kg de déchets « tout-venant » supplémentaires (conteneur gris). Cet avantage sera calculé automatiquement. Aucun justificatif ne doit être fourni.

B. OMNIO - GRAPPA

Les personnes qui peuvent se prévaloir, au **1^{er} janvier 2011**, du titre « OMNIO » ou « GRAPPA » obtiennent également un forfait de 20 kg de déchets « tout-venant » supplémentaires. Une attestation officielle de la mutuelle ou de l'Office National des Pensions sera transmise à l'administration communale avant le **28 février 2012**.

2. Exonérations de la taxe forfaitaire 2012

1. Sont exonérées de la taxe forfaitaire les personnes isolées qui, au **1^{er} janvier 2012**, répondent à l'une des conditions suivantes :

- être membre des forces armées belges casernées à l'étranger ;
- résider habituellement en maison de repos ou de soins pour personnes âgées ;
- séjourner habituellement en milieu hospitalier ou psychiatrique ;

La preuve du respect de l'une de ces conditions se fera par la production, avant le **28 février 2012**, contre remise à l'administration communale, d'une attestation émanant soit de l'autorité militaire, soit de l'établissement d'hébergement.

2. Sont exonérés de la taxe forfaitaire « assimilés » les personnes morales ou exploitants quels qu'ils soient ayant leur siège social et/ou d'exploitation sur le territoire de Wasseiges et ayant recours à un collecteur privé pour l'évacuation des déchets issus de leur activité commerciale. La copie du contrat avec le collecteur privé sera transmise à l'administration communale, contre remise d'un accusé de réception, avant le **28 février 2012**.

Pour tout renseignement complémentaire au sujet de la présente vous pouvez contacter le service population au 081/40.89.92 aux heures d'ouverture habituelles - Madame Lisiane LIBIOULLE - lisiane.libiouille@publilink.be

Pour le Collège,

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

de Marneffe Agnès

Haquin Joseph



Depuis le 1^{er} janvier 2010, une prime à l'utilisation de couches lavables de maximum 100,00 € peut être allouée pour tout enfant jusqu'à 2 ans ½.

Renseignements : www.wasseiges.be ou Agnès de Marneffe ☎081/40.89.90